1024

VILLE D'AMIENS

Objet : **ÉLECTION DES REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN DU 26 MAI 2019**

LE MAIRE DE LA VILLE D'AMIENS

- Vu le décret ministériel n° 2019-188 du 13 Mars 2019 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement Européen,
- Vu l'arrêté du 30 Août 2018 par lequel Monsieur le Préfet de la Somme a divisé les communes du département en bureaux de vote, conformément aux dispositions des articles L.17 et R.40 du code électoral,
- Vu le code électoral et notamment les articles L.51, R.27 et R.28 relatifs à la réglementation de l'affichage en période électorale,
- Considérant qu'il est nécessaire de préserver pour des raisons de sécurité des usagers, la visibilité et les couloirs de circulation piétonniers aux abords des établissement scolaires,
- Considérant que la configuration des lieux où se situent les bureaux de vote ne permet pas l'installation en linéaire de plusieurs mètres de panneaux,

ARRETE

ARTICLE I : La Ville d'Amiens est divisée en bureaux de vote, conformément aux indications du tableau suivant :

CANTONS	N° des Sections	Intitulé	Lieux de réunion des électeurs
Amiens 1 Canton 6	5ème	Saint-Germain Ecole maternelle	Rue Henri Dunant
	21ème	Zamenhof Ecole primaire St Maurice A	Rue Zamenhof
	22ème	Cagnard I Ecole primaire St-Maurice B	10 rue Cagnard
	23ème	Fg de Hem I Ecole primaire A	147 rue du Fg de Hem

	27ème	Longpré Immeuble communal	Rue Saint-Léger
	28ème	Montières Ecole maternelle Jules Verne	313 rue d'Abbeville
	29ème	Renancourt Ecole primaire	210 rue Emile Francfort
	35ème	Fg de Hem II Ecole primaire B	Rue Verrier Lebel
	38ème	Emile Lesot Ecole maternelle	174 rue F.Roosevelt
	39ème	Etouvie - Les Saules Salle des Provinces	Rue de L'Ile de France
	44ème	Etouvie-Emile Moiroud Salle plurivalente Louise Michel	Avenue Jules Vallès
	61ème	Cagnard II Ecole primaire St-Maurice B	10 Rue Cagnard
	69ème	Etouvie-Louise Michel Ecole maternelle Louise Michel	Avenue Jules Vallès
	70ème	Etouvie - Les Provinces Salle des Provinces	Rue de L'Ile de France
	71ème	Faubourg de Hem III Ecole maternelle Fg de Hem	Rue Verrier Lebel
Amiens 2 Canton 7	37ème	G. Charpentier Ecole maternelle	1 rue G. Charpentier
	41ème	Albert Camus Ecole maternelle	Rue Albert Camus
	42ème	César Franck Gymnase G. Charpentier	Rue Léo Lagrange

	43ème	Voltaire Ecole maternelle	Rue Voltaire
	46ème	Vallée St Ladre Maison pour Tous Saint-Ladre	Rue Michel- Ange
	49ème	Ave de la Paix Ecole maternelle	8 Avenue de la Paix
	50ème	Marivaux Ecole primaire	Rue Beaumarchais
Amiens 3 Canton 8	4ème	Saint-Leu Ecole primaire	17 rue Motte
	18ème	La Vallée Groupe scolaire	70 rue Legrand D'Aussy
	19ème	Saint-Pierre I Ecole primaire	100 chaussée Saint-Pierre
	20ème	Paul Vincensini I Ecole primaire	17 rue Léon Dupontreué
	31ème	Beauvillé I Ecole maternelle	402 Bld de Beauvillé
	59ème	Saint-Pierre II Ecole maternelle	100 bis chaussée Saint-Pierre
	60ème	Paul Vincensini II Ecole primaire	17 rue Léon Dupontreué
	63ème	Beauville II Ecole maternelle	402 Bld de Beauvillé
Amiens 4 Canton 9	16ème	Robert deLuzarches I Gymnase du lycée	4 bis Rue Le Mongnier
	25ème	Saint-Acheul I Ecole primaire	124-126 rue St-Acheul

	26ème	Saint-Acheul II Ecole primaire	124-126 rue St-Acheul
	33ème	Mercey I Ecole primaire A	123 rue de Mercey
	48ème	Victorine Autier Ecole maternelle Rosa Bonheur	Rue du Héron Cendré
	57ème	Robert de Luzarches II Gymnase du lycée	4bis Rue Le Mongnier
	62ème	La Neuville Ecole maternelle	22 rue H. Ridoux (affichage rue de l'Aggrapin)
	64ème	Mercey II Ecole maternelle Jacques Prévert	431 rue de Cagny
Amiens 5 Canton 10	14ème	Noyon Ecole primaire A	Rue Rigollot (affichage 24 rue du Blamont)
	15ème	Jean Macé Ecole maternelle	36 rue Jean Macé
	17ème	Bapaume I Ecole primaire	7 à 11 Bld de Bapaume
	30ème	Boutillerie Groupe scolaire	783 rue de Cagny
	32ème	Auguste Janvier Centre sportif	Rue Just Hauy
	40ème	Edmond Rostand I Ecole maternelle	53 rue de Prague
	45ème	JM Laurent I Centre culturel Jacques Tati	Rue du 8 mai 1945
	47ème	Réaumur Ecole maternelle	Rue Réaumur
	58ème	Bapaume II Ecole primaire	7 à 11 bld de Bapaume

	66ème	JM Laurent II Centre culturel Jacques Tati	Rue du 8 mai 1945
	68ème	Edmond Rostand II Gymnase	126 rue Edmond Rostand
Amiens 6 Canton 11	2ème	Notre Dame Ecole maternelle	26 rue de Metz L'Evêque
	3ème	Madeleine Michelis Lycée	Rue V. Auriol (affichage rue des Otages devant grilles du lycée)
	6ème	Saint-Honoré Imm. Communal	170 rue St- Honoré (affichage Bld de Châteaudun)
	7ème	Henriville Ecole maternelle	163 rue Delpech
	8ème	André Bernard Ecole maternelle	233 rue St Fuscien
	10ème	André Chénier Ecole maternelle	18 Rue A. Chénier
	34ème	Delpech I Ecole primaire garçons	159 rue Delpech
	52ème	Jules Lefebvre Ecole primaire	41 rue J. Lefebvre
	53ème	Delpech II Ecole primaire filles	161 rue Delpech
	54ème	Les Tilleuls Salle les Tilleuls	Allée des Tilleuls
	67ème	Sagebien Ecole primaire	85 rue Sagebien
Amiens 7 Canton 12	1er	Hôtel de ville	Salle des mariages (affichage rue de la Malmaison)

9ème	Châteaudun I Ecole primaire	131 Bld de Châteaudun (sur le terre-plein face école)
11ème	Beauvais I Ecole maternelle	4 rue de l'Union
12ème	Beauvais II Ecole primaire	2 Rue de l'Union
13ème	Saint-Roch I Ecole primaire A	1 rue de la Demi Lune
24ème	Petit St Jean Ecole primaire	15-17 Rue Molière
36ème	Elbeuf I Ecole maternelle	Rue Louis A. de St Just
51ème	Louis Dewailly	3 Place Louis Dewailly
55ème	Châteaudun II Ecole primaire	131 Bld de Châteaudun
56ème	Saint-Roch II Ecole primaire A	1 rue de la Demi Lune
65ème	Elbeuf II Gymnase	Rue Louis A. de St Just

ARTICLE II : Pendant la durée de la campagne électorale, du lundi 13 Mai 2019 à zéro heure au samedi 25 Mai 2019 à minuit, des emplacements spéciaux d'une dimension d'environ 750 mm de largeur sur 1250 à 1600 mm de hauteur, réservés à l'apposition des affiches électorales, seront mis à disposition des listes de candidats à l'adresse de chaque bureau de vote ci-dessus énumérés.

Une seule série de panneaux d'affichage sera installée près des bureaux situés dans le même local ou contigus et énumérés ci-dessous :

- 9ème et 55ème bureaux - Chateaudun I et II - 131 Bld de Chateaudun ;

- 13ème et 56ème bureaux - St-Roch I et II - 1 rue de la Demi-Lune ;

- 16ème et 57ème bureaux - Robert de Luzarches I et II - 4 bis rue Le Mongnier ;

- 17ème et 58ème bureaux - Bapaume I et II - 7 à 11 Bld de Bapaume;

- 19ème et 59ème bureaux - Saint-Pierre I et II - 100 et 100 bis chaussée Saint-Pierre;

- 20ème et 60ème bureaux - Paul Vincensini I et II - 17 rue Léon Dupontreué ;

- 22ème et 61ème bureaux - Cagnard I et II - 10 rue Cagnard ;

- 25ème et 26ème bureaux - St Acheul I et II - 124-126 rue St Acheul ;

- 31ème et 63ème bureaux - Beauvillé I et II - 402 Bld de Beauvillé ;

- 35ème et 71ème bureaux – Faubourg de Hem II et III – Rue Verrier Lebel ;

- 39ème et 70ème bureaux – Etouvie – Les Saules et Etouvie – Les Provinces – Rue de l'Ile de France ;

- 45ème et 66ème bureaux - Jean-Marc Laurent I et II - Centre culturel Jacques Tati - Rue du 8 mai 1945.

Deux séries de panneaux d'affichage seront installées près des bureaux situés en contigus et énumérés ci-dessous :

- 7ème bureau - Henriville - 163 rue Delpech

- 34ème bureau – Delpech I – 159 rue Delpech

- 53ème bureau – Delpech II – 161 rue Delpech.

Et ceux qui, faute de place disponible près du bureau, ont leur emplacement décalé :

- 1er bureau – Hôtel de Ville – affichage rue de la Malmaison ;

- 6ème bureau - St-Honoré - affichage à 400 m sur le terre-plein du Bld de Chateaudun face aux N° 98 à 110 ;

- 14ème bureau – Noyon - affichage le long du mur d'enceinte de l'école Noyon dont l'entrée est située 24 rue du Blamont ;

- 54ème bureau - Les Tilleuls - affichage allée des Tilleuls.

- 62ème bureau -La Neuville - affichage le long du mur rue de l'Aggrapin (au bout de la rue Haleine Ridoux) ;

- 64ème bureau – affichage rue Condorcet

ARTICLE III : Les emplacements spéciaux d'affichage, seuls lieux d'affichage autorisés, sont attribués dans l'ordre indiqué par Madame la Préfète de la Somme.

ARTICLE IV : Monsieur le Directeur Général des services de la Ville et Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Hôtel de Ville,
Le 07 MAI 2019

VILLE D'AMIENS (Somme)

Brigitte FOURÉ

Le Maire d'Amiens
Certifie que ce document a été
Transmis le 09 MAI 2019
à la Préfecture de la Somme
au titre du Contrôle de Légalité
Pour le Maire et par délégation,
Carole Caburet-Daniel
Chef de Service Assemblées

VILLE D'AMIENS (Somme)